

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERCTIONS

LES INSERTIONS

Reçues au
Bureau du Journal du Lot
et

se paient d'avance

Annances..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, plac de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement, Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Cahors, le 30 Juin 1869

Nous informons nos abonnés que, pendant la session actuelle du Corps législatif, nous pourrions leur servir le Compte-Rendu analytique des séances. Ceux d'entre eux qui désirent recevoir ces suppléments, sont priés, de nous adresser leurs demandes dans le plus bref délai, (s'ils veulent avoir la session complète). Le prix de la souscription est de 2 fr. en sus de l'abonnement.

BULLETIN.

La courte session qu'a ouverte lundi le Corps législatif n'a point été signalée par un discours de l'Empereur. Cette formalité a été jugée inutile. L'assemblée va consacrer ses séances uniquement à l'examen des pouvoirs de ses membres, sans aborder aucune loi ou aucune mesure qui intéresse l'ensemble de notre politique intérieure et extérieure. Les choses étant ainsi, il n'y avait point lieu, pour le Souverain, d'entretenir l'un des grands corps de l'Etat, de questions ou de projets sur lesquels il ne serait pas appelé à délibérer durant la session actuelle. Lorsqu'arrivera l'heure de la grande session, la situation du Corps législatif ne sera plus la même, et alors l'Empereur exposera comme il le fait d'habitude, les plans généraux de son programme pour développer les progrès intérieurs de même que l'influence extérieure qu'il a déjà assurés à la France.

Le chef de l'Etat n'a laissé ignorer d'ailleurs, aucun de ses sentiments sur la situation. Dans ses lettres adressées à MM. de Mackau et Schneider, aussi bien que dans sa courte allocution aux soldats du camp de Beauvais, Sa Majesté a exprimé nettement sa pensée sur les exigences du moment. « Après comme avant les élections, a dit l'Empereur, le gouvernement continuera l'œuvre qu'il a entreprise : la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales. » Peu de jours avant, Sa Majesté avait déclaré à M. de Mackau que les audacieuses entreprises des partis ne diminueraient en rien la calme fermeté du Pouvoir, comme elle avait

invité nos soldats à garder précieusement dans leurs cœurs les glorieuses traditions militaires qui ont porté si haut le prestige de leur patrie. Enfin, la réponse impériale au discours du maire de Beauvais, garantit à nos laborieuses populations des champs, le maintien de la tranquillité, grâce à laquelle elles ont vu grandir leur prospérité, depuis dix-sept années.

Qu'aurait pu exprimer de plus pour rassurer et éclairer la France, un discours prononcé solennellement dans la salle des Etats? Dans les documents que nous venons de signaler, le dernier mot sur chaque chose avait été dit. Il n'y avait pas à y revenir quand bien même le Corps législatif eût dû faire quelque excursion dans le domaine de la politique. A plus forte raison, devait-il en être ainsi, puisque toute délibération politique devait être ajournée à la grande session qui aura lieu cet hiver.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Rome, 25 juin, soir.

Le Journal de Rome annonce que le Pape a tenu ce matin, un consistoire secret dans lequel le cardinal Milesi a été nommé camerlingue du Sacré-Collège.

Après une courte allocution que la feuille officielle ne publie pas, le Saint-Père a préconisé les évêques de Fünfkirchen (Hongrie), de Sonora, de St-Louis, d'Harras, de Grosswardin, un patriarche d'Antioche in partibus, deux archevêques et cinq évêques in partibus.

New-York, 27 juin, soir.

800 hommes, sous les ordres du colonel Ryan, échappant à la surveillance des autorités, sont partis hier soir, pour Cuba.

Le ministre d'Espagne, à Washington, a informé le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères qu'il demanderait ses passeports si une audience officielle était accordée à M. Lenuz, l'envoyé des insurgés de Cuba.

Madrid, 27 juin, 11 h. du m.

Les Cortès ont adopté l'article 8 du budget. La discussion de l'article 9, relatifs à la réforme douanière, a occupé toute la séance du soir. La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

Examinons maintenant de quel ameublement se composait la salle de magie de la Tour des astrologues.

Cette salle, d'une rotondité parfaite, était percée, de distance en distance, de petites vitrines, dans lesquelles étaient adoptés des instruments d'optique destinés à l'observation des astres.

La tour avait pour éclairage des lampes cinéraires, remplies d'esprit de résine, dont la lueur effrayait, et dont l'odeur pénétrante surexcitait désagréablement les lobes du cerveau.

Ça et là, étaient des cornues, des oiseaux empaillés, des chauves-souris aux ailes envergées et clouées à la muraille; enfin des boîtes, de couleurs bleues ou rouges, contenaient des serpents ou des crapauds.

Au milieu de la salle, était une table sur laquelle se trouvaient des livres cabalistiques et un globe représentatif de la voûte céleste.

Lorsque Catherine et le roi entrèrent, plusieurs personnages les attendaient assis dans une immobilité complète.

Les uns portaient une longue robe noire, à lames de feu.

Les autres étaient vêtus simplement du costume de l'époque : gentilhomme ou roturier.

Parmi les astrologues à robe noire, on distinguait : René le parfumeur, Jérôme Touchet et Zamet, l'Italien.

Au milieu des autres, comparses convoqués pour une comédie royale, étaient : Maurevel Serlabous, Petrucci et le comte de Reiz.

Ce fut Zamet, l'Italien, qui présida, tout d'abord

Corps législatif.

SÉANCE DU 28 JUILLET.

Dès midi, on remarque une grande animation aux abords du Palais-Bourbon.

A mesure que les députés arrivent, des manifestations se produisent en sens divers dans la foule. Plusieurs députés sont acclamés.

Dans la salle des séances toutes les tribunes sont remplies, celles du corps diplomatique et des sénateurs sont au complet.

Les bancs de la gauche sont les premiers garnis. M. Bancel siège sur le banc le plus élevé de cette partie de la chambre. M. Raspail est immédiatement au-dessous de lui. On remarque l'air souffrant de M. Gambetta.

A dix heures dix minutes, M. Schneider monte au fauteuil. Quatre députés, les plus jeunes, sont appelés à siéger au bureau comme secrétaires provisoires. Ce sont MM. Guyot-Montpayroux, Daniel Wilson, Baboin et de Mouchy.

M. Schneider n'a pas prononcé d'allocution. Il a donné la parole à M. le Ministre d'Etat, qui a donné lecture de la déclaration suivante :

« Messieurs les députés,

« Aux termes de la constitution, le corps législatif doit être convoqué dans les six mois qui suivent le décret de dissolution.

« Le délai le plus éloigné pour votre réunion était le 26 octobre, il eût été impossible à cette date de vous soumettre les projets de loi de finances et ceux concernant les autres affaires de l'Etat. Une session extraordinaire du Corps législatif était donc nécessaire.

« Dans cette situation, le gouvernement de l'Empereur a pensé qu'il était sage et politique de procéder immédiatement à la vérification de vos pouvoirs et de faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales dans chaque circonscription. Dans la pensée du gouvernement, la session actuelle n'a pas d'autre objet.

« Le renouvellement du corps législatif par le suffrage universel est une occasion naturelle pour la nation de manifester ses pensées, ses aspirations et ses besoins.

« Mais l'étude des résultats politiques de cette manifestation ne saurait être précipitée. A la session ordinaire le gouvernement soumettra à la haute appréciation

à la cérémonie de magie blanche, destinée à frapper d'une impression suprême l'esprit de Charles IX.

Catherine venait de donner le signal. Le roi avait pris place contre la table aux livres cabalistiques, que ses regards parcouraient avec inquiétude.

Les astres sont brillants, ce soir ! articula Catherine, d'une voix gutturale.

Mieux que jamais ils sont disposés à commander la destinée, continua l'astrologue Zamet.

Et, pendant que René, le parfumeur, et Jérôme Touchet fixaient les étoiles du firmament, à travers un télescope, l'Italien s'approcha de la table de Charles IX.

Pour compulser l'avenir, il se servit de miroirs et d'images consacrés. Il évoqua, dans des cercles les esprits malins, et, dans une langue bizarre, inintelligible, pour les profanes, simula l'intermède des démons familiers, prétendus esprits des astres que René et Jérôme observaient.

Zamet, l'Italien, mit ensuite le feu à un brasier qui lança des flammes imprégnées d'essence.

La lumière est rouge de sang ! cria-t-il, comme inspiré.

La face des mondes éthérés a pâli ! ripostèrent René et Jérôme Touchet, en se rapprochant.

Les destins ordonnent !... l'expiation devra s'accomplir !... exclama la reine-mère, en plaçant sa main sur l'épaule du roi.

Une sueur froide perlait sur le front du monarque.

des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auront paru les plus propres à réaliser les vœux du pays.

« Au nom de l'Empereur, je déclare ouverte la session extraordinaire du Corps législatif. »

Demain, tirage au sort des bureaux.

Aux abords du Corps législatif, sur le quai d'Orsay et sur la place de la Concorde, on remarquait une grande affluence. Plusieurs députés, reconnus par la foule, notamment M. Thiers, ont été acclamés. Tout s'est, du reste, passé fort paisiblement. Il n'a été proféré aucun cri, entonné aucun refrain plus ou moins révolutionnaire.

On disait, depuis quelques jours, qu'à la suite du décret qui nomme M. Jérôme David grand officier de la Légion d'honneur, M. Schneider avait remis à l'Empereur sa démission de président du Corps législatif. La nouvelle était vraie. Voici, d'après le Journal officiel du soir, la lettre adressée à Sa Majesté par l'honorable président :

« Paris, le 21 juin 1869.

« Sire,
« Pour servir Votre Majesté, je n'ai jamais compté avec mes convenances personnelles ni avec mes intérêts ; mais l'Empereur comprendra, je l'espère, que je me préoccupe davantage des sentiments de dignité, et que je considère comme un devoir de ne pas laisser affaiblir en mes mains l'autorité morale, si nécessaire au président d'un grand Corps.

« La nomination en ce moment de M. le baron J. David comme grand officier de la Légion d'honneur, me paraît avoir ce résultat : elle comporte d'ailleurs dans les circonstances actuelles, une signification qui m'oblige à prier l'Empereur d'accepter ma démission de la haute fonction qu'il avait daigné me conférer.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,
« De Votre Majesté,
« Le très humble et très obéissant
« serviteur et fidèle sujet.

« SCHNEIDER. »

Cette lettre, inspirée par un sentiment de dignité respectable jusque dans son exagération, est parvenue au camp de Châlons à l'Empereur, qui lui a fait la réponse suivante :

Il hésitait à donner l'affirmation de l'horrible réalité qu'on lui demandait : le massacre de tous les huguenots de la France.

Zamet continua d'autres passes cabalistiques.

Pendant ce temps, une conversation à mi-voix s'échangeait entre la mère et le fils.

— Songez à votre couronne, Sire !...

— Je ne pourrais supporter le poids d'un spectre souillé par des flots de sang, madame ma mère !...

— Votre frère d'Anjou profitera de votre faiblesse pour obtenir l'assentiment populaire... prenez-y garde !...

— Que m'importe !...

— De son côté, votre frère d'Alençon vogue à pleines voiles sur le chemin du Trône...

— L'exil me sera préférable, s'il me donne la paix de l'âme !...

— Les rois ne sortent jamais vivants de leurs palais fleurdelisés, — quand ils n'obéissent pas à la volonté du destin !...

— Pourquoi, hélas ! m'avez-vous fait roi, madame ma mère !...

— Pour vous donner un peu de cette gloire dont vous devez être fier... et que Montmorency a failli vous enlever à jamais !...

Charles IX fronça le sourcil.

Catherine s'aperçut qu'elle avait touché la fibre sensible.

— Cette gloire va vous échapper encore !... continua-t-elle, Montmorency est mort, c'est vrai mais il a des successeurs de son ambitieuse pensée !... Coligny existe, et n'attend que le pavot

« Camp de Châlons, le 24 juin 1869.

« Mon cher Monsieur Schneider,

« Je ne puis accepter la démission que vous m'offrez par votre lettre du 21 que je n'ai reçue qu'hier.

« Au moment où je vous donnais un nouveau témoignage de ma confiance et de mon estime pour les services éminents que vous avez rendus au pays et à mon Gouvernement, il n'a pu entrer dans ma pensée de faire un acte qui portât atteinte à votre dignité, ni affaiblir l'autorité morale qui vous est nécessaire comme Président du Corps législatif.

« La promotion au grade de Grand officier de la Légion d'honneur de M. le baron Jérôme David, n'a, en effet, aucun des caractères que vous lui attribuez ; elle est la juste récompense d'une carrière honorablement remplie, et la réalisation d'une promesse faite l'année dernière, et dont, je crois, vous aviez connaissance.

« Je ne saurais admettre davantage que cette nomination ait, dans l'opinion publique, la signification que vous paraissez redouter.

« La politique de mon Gouvernement se manifeste assez clairement pour éviter toute équivoque. Apres comme avant les élections, il continuera l'œuvre qu'il a entreprise, la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales.

« Je compte sur votre dévouement pour m'aider à l'accomplissement de cette tâche.

« Croyez, mon cher Monsieur Schneider, à ma sincère amitié.

« NAPOLÉON. »

Devant l'affectueuse insistance de l'Empereur, M. Schneider a retiré sa démission. Le malentendu disparaît donc à la satisfaction de tous les hommes de loyauté et de bienveillance. Toutefois, il laisse une trace, c'est la nouvelle affirmation, de la part du Chef de l'Etat, de continuer la « conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales. »

L'Empereur compte sur le dévouement de M. Schneider pour l'accomplissement de cette tâche, qu'il compte aussi, dans le même espoir, sur le sympathique concours des « honnêtes gens de tous les partis. » Pas plus dans l'avenir que dans le passé cette attente ne sera trompée. Napoléon III a donné à la France le calme et la prospérité ; la France assurera à la dynastie napoléonienne la force et la durée.

du peuple qui l'acclame déjà !...
— Non ! cela ne sera pas !...
— De toutes parts, les huguenots arrivent à Paris !... comme les flots d'une mer orageuse, ils s'avancent menaçants !... bientôt leurs terribles hordes entoureront le Louvre !... ce ne sera plus seulement alors le couteau des réformés qui vous atteindra, Sire !... ce sera la honte !... ce sera la claque conduisant aux gémonies !... ce sera votre squelette pendu aux chaînes de Mont-Faucon.

Charles IX poussa un cri d'horreur et perdit connaissance.

Les acteurs de ce lugubre drame s'élançèrent aussitôt pour secourir le roi.

Bottali le médecin était déjà à son poste.

Pendant que ce dernier faisait respirer des sels au fils de Catherine, Jérôme Touchet semblait plus empressé que les autres à soutenir le débile monarque, dont les membres tremblotaient comme la feuille agitée par le vent.

Sans que nul le remarquât, Jérôme Touchet glissa dans le pourpoint royal la boîte de pâte à l'angélique qu'il avait fabriqué dans le laboratoire de la rue Maître-Albert.

— Dieu fera le reste ! se dit-il.

— Et maintenant, pars !... murmura une voix à son oreille.

C'était René, le parfumeur, qui, seul, avait vu l'action du vieillard.

Jérôme Touchet profita de l'animation générale pour s'éclipser.

Lorsque Charles IX eut repris ses sens, il jeta

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 30 juin 1869. (N° 20)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XV

La Tour des Astrologues.

(Suite)

Done, d'après ce court exposé des croyances — erronées ou volontaires — d'une époque sanglante, nos lecteurs admettront sans peine ce qui va se passer à l'Hôtel de la Reine.

Nous avons dit comment Catherine de Médicis et Charles IX étaient montés dans la Tour des Astrologues. Nous avons dit aussi qu'un étrange spectacle s'offrit aux regards du pusillanime monarque.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

L'Empereur à Beauvais

On lit dans le *Journal officiel* :

« L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus le 27 à Beauvais, pour visiter le concours de la région. Leurs Majestés se sont arrêtées à Heilles, pour aller déjeuner chez le duc et la duchesse de Mouchy.

« En arrivant à la gare de Beauvais à deux heures, l'Empereur et l'Impératrice ont été reçus par le maire et son Conseil municipal, le préfet de l'Oise et le général commandant le département.

« En répondant au discours que le maire lui a adressé, l'Empereur a dit que lorsqu'il était venu à Beauvais, il y a dix-huit ans, c'était pour assister à l'inauguration de la statue élevée à Jeanne Hachette; qu'aujourd'hui il était heureux de venir constater les progrès de l'agriculture et de l'industrie, que ces progrès étaient dus en grande partie à l'ordre maintenu depuis dix-sept ans, et que cet ordre on pouvait en être assuré, ne serait jamais profondément troublé.

« Aussitôt après, Leurs Majestés sont montées en voiture pour se rendre à la Cathédrale, où les attendait l'évêque à la tête de son clergé.

« Aux paroles de Monseigneur, l'Empereur a répondu qu'il accueillait toujours avec déférence les adresses des évêques qui lui tiennent toujours le langage de la piété et ne cessent de rappeler les saintes doctrines, et que, si ces prières étaient exaucées, la religion serait honorée, le peuple heureux, la France grande et prospère.

« L'Empereur et l'Impératrice ont ensuite visité en grand détail les différents concours de l'agriculture, de l'industrie, de l'apiculture, de l'horticulture et l'exposition rétrospective des arts.

« Après cette intéressante promenade, Leurs Majestés se sont arrêtées sous une tente préparée sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour y recevoir les autorités et distribuer les récompenses.

« En retournant au chemin de fer, l'Empereur et l'Impératrice sont entrés quelques instants à la manufacture impériale de tapisserie.

« A cinq heures et demie, Leurs Majestés ont quitté Beauvais et sont arrivées à Saint-Cloud, à huit heures du soir.

« La réception faite à l'Empereur et à l'Impératrice pendant cette visite a été des plus enthousiastes. La ville était pavoisée. Des arcs de triomphe étaient dressés. Plus de cent cinquante mille personnes étaient venues des différents points du département et des départements voisins. Tous les pompiers de Beauvais et des villes environnantes s'étaient spontanément donné rendez-vous; ils formaient une double haie sur le passage du cortège et faisaient entendre les acclamations les plus sympathiques et les plus chaleureuses.

« Pendant cette journée qui marquera dans les souvenirs du département de l'Oise, l'Empereur et l'Impératrice étaient accompagnés de S. A. le prince Joachim Murat, du duc et de la duchesse de Mouchy.

« Le service d'honneur était composé : pour l'Empereur, de S. Exc. le général Fleury, grand écuyer, du général baron de Béville, aide-de-camp, du baron de Bulach, chambellan, de M. Raimbeaux, écuyer, et

de MM. les capitaines Hepp et Séguin de Lasalle, officiers d'ordonnance.

« Pour l'Impératrice, de Mesdames de Saulcy et Carette, dames du palais, de mademoiselle de Larminat, demoiselle d'honneur, et de M. le comte de Cossé Brissac, chambellan. »

L'Empire et la Liberté

Nous aimons les questions nettement posées, et à ce titre nous avons lu hier soir avec un vif intérêt l'article que la *Réforme* publie sous ce titre : *L'Empire et la liberté*. D'après M. Pascal Duprat les démocrates libéraux qui nourrissent l'espoir de fonder l'Empire libéral poursuivent une chimère. Ils peuvent être de bonne foi, mais à coup sûr ils manquent de clairvoyance, car l'Empire est condamné par ses traditions, par son origine, à être un gouvernement despotique. Telle est la thèse que l'honorable M. Pascal Duprat expose avec une grande netteté et aussi d'ailleurs, avec une grande modération de langage.

La véritable question qui se dégage de l'article de la *Réforme* est celle-ci : Quelle est la conduite la plus sage pour les démocrates libéraux qui désirent le triomphe de leurs idées ? Doivent-ils déclarer la guerre à l'Empire pour fonder ensuite sur ses ruines un édifice nouveau ? Doivent-ils entrer dans l'Empire pour y implanter leurs doctrines ? Nous savons bien que le débat sur un tel terrain n'est pas commode pour notre contradicteur, aussi ne le provoquons-nous nullement à nous répondre. Nous voulons simplement profiter de l'occasion pour opposer programme à programme, et pour préciser notre situation que les attaques et les insinuations essayeront vainement de fausser.

Libéraux, nous le sommes beaucoup plus que la plupart de ceux qui nous donnent des leçons de libéralisme; démocrates, nous le sommes autant que qui que ce soit. Nous ne désertons jamais la cause de la liberté, nous ne désertons jamais la cause du peuple; seulement, nous servons ces causes par les moyens qui nous paraissent les plus efficaces, les plus sûrs, les plus pratiques. Les hommes qui pensent comme nous sont aux hommes qui pensent comme M. Duprat ce que M. Deak est à M. Kossuth, et si, par conséquent, nous nous trompons, nous nous trompons en bonne compagnie; nous ne nous plaçons pas sur le terrain dynastique pour sacrifier à la dynastie la cause démocratique libérale; nous nous y plaçons pour servir à la fois la dynastie et la démocratie libérale, qui d'après nous, doivent se fortifier l'une par l'autre, et ne peuvent vivre longtemps l'une sans l'autre.

« Vous rêvez, nous dit M. Pascal Duprat, car un gouvernement qui s'est établi par la violence ne peut donner la liberté. »

A ce compte, il faut que la France renonce pour toujours à la liberté, car nous ne voyons pas comment, en dehors de l'hérédité, un gouvernement peut sans violence succéder à un autre gouvernement. Révolution ou coup d'Etat, où est la différence ? Quelle différence y a-t-il entre MM. Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Carnot, Crémieux, Lamartine, qui, après avoir prêté serment à Louis-Philippe, ont proclamé la République, et le prince Louis-Napoléon accomplissant l'acte du 2 décembre ? La différence est tout entière à l'avantage du prince : 1° parce que son élection, le dix décembre, n'indiquait pas de la part du pays un vif dé-

sir de conserver la République; 2° parce que l'élection en 1849 d'une majorité monarchique détruisait virtuellement la République; 3° parce que douze cent mille pétitionnaires demandaient la révision de la Constitution; 4° parce que la majorité des représentants avait voté la révision de la Constitution, révision rendue impossible par la Constitution elle-même; 5° parce que la loi du 31 mai autorisait en quelque sorte l'insurrection des électeurs évincés; 6° parce que, pour ces diverses raisons, il n'y avait aucune issue légale à la crise; 7° parce qu'enfin le prince a consulté dès le lendemain le suffrage universel qui l'a approuvé.

Nous sommes de l'avis de M. Pascal Duprat : nous croyons avec lui que l'origine d'un gouvernement pèse sur sa destinée tout entière. C'est justement pour cela que nous croyons l'Empire plus capable qu'un autre de fonder un ordre stable, c'est-à-dire un ordre libéral. Etant admis qu'aucun gouvernement ne peut s'établir sans violer la légalité existante, pour en établir un autre, l'Empire est le plus légitime des gouvernements que nous ayons eu depuis 89, par la raison que l'acte par lequel il s'est fondé a été provoqué et ratifié par le suffrage universel.

Mais la raison fondamentale pour laquelle nous croyons à la liberté par l'Empire, et pour laquelle nous ne croyons pas à la liberté sans lui, c'est que le respect de l'autorité rend seul la liberté possible. Or, comme les révolutions sont des défaites de l'autorité, plus il y a de révolutions, moins l'autorité est respectée, moins aussi la liberté est possible. A cet égard, les révolutions n'aplanissent pas les difficultés, elles les aggravent, car le jour où un peuple s'habitue à penser qu'un gouvernement doit être renversé dans un temps plus ou moins éloigné, il n'y a plus que des gouvernements provisoires. Une révolution qui éclaterait demain trouverait devant elle les mêmes difficultés qu'en 1848 : la frayeur des uns et l'exagération des autres, les terreurs de la bourgeoisie et les violences des communistes. Est-ce que quelqu'un peut en douter après les élections de Paris ? Si pendant la lutte, alors que l'on est uni par le désir de renverser, on se divise déjà, si avant la victoire M. Raspail se dresse en face de M. Garnier-Pagès, que serait-ce le lendemain ? N'est-il pas évident que les radicaux d'aujourd'hui seraient encore condamnés à périr par la liberté, s'ils la donnaient, ou à être renversés au nom de la liberté, s'ils la refusaient après l'avoir promise ?

A notre avis, le grand malheur de la démocratie c'est l'abstention, et nous n'appelons pas abstention le fait de s'exiler volontairement, de ne pas voter, de ne pas se faire élire : nous appelons abstention la politique par laquelle on se place en dehors de la sphère d'action gouvernementale, la politique par laquelle on renonce à exercer une influence quotidienne sur la marche des événements.

Ainsi la démocratie a pratiqué la politique d'abstention, lorsqu'après le 10 décembre elle a déclaré la guerre à l'Elysée. Si l'on avait un moyen de fonder la République, c'était d'entourer le prince, de le seconder, de se servir de son immense prestige, et si dès lors il était démontré que la République n'était pas viable — et la démonstration était complète — ne valait-il pas mieux s'entendre avec le prince pour que la monarchie nouvelle fût largement libérale, largement démocratique ? Quel profit pour ses idées la démocratie a-t-elle tiré de son abstention à

cette époque ? Elle a jeté le prince dans les bras des hommes de la rue de Poitiers et elle a amené la réaction de 1849. Supposez que la démocratie eût agi différemment, quelle influence n'eût-elle pas exercé ! quels services n'eût-elle pas rendus au pays ! quels triomphes n'eût-elle pas assurés à ses idées !

Après le coup d'Etat, la démocratie a commis la même faute. Au lieu de prendre le coup d'Etat pour ce qu'il était — la défaite de la coalition blanche et la restauration du suffrage universel — la démocratie n'a voulu voir dans l'acte du 10 Décembre que la perte de la République, qui avait été tuée sur les barricades de Juin, qui avait été ensevelie le 10 décembre et enterrée en 1849, par l'élection de la Législative. Qu'est-ce que les idées démocrates y ont gagné ? Certes, aucun gouvernement n'a fait autant que celui-ci pour le peuple, il a fait ce que la République n'avait pu faire, la loi sur les coalitions, sur les associations, sur les réunions, sur l'article 1781, sur les livrets; mais que n'eût-il pas accompli si la démocratie avait été dans le gouvernement au lieu d'être en dehors, s'il avait eu pour point d'appui au lieu de l'avoir pour obstacle !

Supposez que demain des hommes de talent comme MM. Jules Favre, Picard, Ferry, Magnin, Gambetta, etc., reconnaissant que la République n'est pas possible en France, reconnaissant qu'une nouvelle révolution amènerait infailliblement une nouvelle réaction, — supposez qu'admettant cela, ils se déclarassent réconciliés au lieu de se dire irréconciliables, qu'ils voulussent jouer en France le rôle que M. Deak a joué en Hongrie et que M. Brighth joue en Angleterre : n'est-il pas évident qu'ils arriveraient par la force des choses à dominer la situation, et qu'il leur faudrait dix fois moins d'efforts pour fonder un ordre libéral et démocratique qu'il ne leur en faudra faire pour compromettre encore la liberté et la démocratie ?

Dans un pays profondément monarchique, dont les traditions repoussent la forme républicaine, le parti démocratique n'a que le choix entre ces deux rôles : tirer successivement les marrons du feu pour les diverses dynasties en compétition ou s'associer loyalement à la plus populaire d'entre elles pour l'influencer dans un sens démocratique et libéral.

Voilà la vérité, et la démocratie fera bien d'y songer avant de commettre en 1869 la même faute qu'elle a commise le 10 décembre 1848 et le 20 décembre 1851, car les mêmes causes produiront les mêmes effets. Le mieux qui puisse alors arriver à la démocratie, c'est d'échouer dans ses tentatives, car l'Empire, suivant son instinct et sa tradition, continuera à faire l'œuvre démocratique malgré la démocratie, c'est-à-dire avec de grandes difficultés. Le pis pour la démocratie serait de réussir, car le jour de sa victoire serait la veille d'une irréparable défaite de ses idées et de ses principes.

CLÉMENT DUVERNOIS.

La Décentralisation

Nous avons applaudi à la courageuse initiative que M. Jules Amigues a prise dans le *Moniteur universel* en faveur de la décentralisation.

Veut-on maintenant connaître à ce sujet la pensée des purs de la centralisation, des vrais Parisiens ?

M. de la Ponterrie la formule aujourd'hui très-nettement dans son journal *Paris*.

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

I

La fête de Rose

Plus d'espoir !
Plein d'espoir !

(Suite).

— Nous la voyions à travers les grilles, c'est pour cela qu'elle nous paraissait si triste, mais pourtant elle était grandiose. — Moi, d'abord, j'aime beaucoup ce qui est sauvage.

— C'est un goût singulier... alors il faut nous retirer de cette fenêtre.

— Non, je veux auparavant me bien familiariser avec elle, pour rêver avec ton souvenir quand je serai loin de toi.

Et son ton essayait de se faire caressant, bien qu'on devinât une arrière pensée dans son sourire.

— Mais quel est donc ce point miroitant qui reluit à gauche sous les rayons du soleil ?

— C'est Castelnau, dit Rose en rougissant un peu.

— Le château de Castelnau ? ce beau manoir qui est la merveille du pays, et que tous les trouvères ont chanté ?

Précisément. Ne le connais-tu pas ? Je croyais

Il n'a pas même le souci de discuter la question; elle n'en vaut pas la peine; il écarte son adversaire, et avec lui la province, d'orgueilleuses et mauvaises raisons, dont il fait des axiomes indiscutables :

« Notre confrère, M. Jules Amigues, le rédacteur en chef du *Moniteur*, publie depuis quelques jours une série d'excellents articles en faveur de la décentralisation.

Cette campagne n'a qu'un tort, c'est de poursuivre un but qui ne peut pas être atteint.

M. Amigues s'écrie : *Décapitons Paris. Restaurons les Parlements. DÉCAPITONS PARIS !* — (Je suis tenté d'écrire : *Décapitons Paris*). Cela est bien dit.

Mais comment, en vérité ? Il y a Paris et la province. En politique, la province n'existe pas. Elle n'a pas d'autorité, pas d'activité, pas d'initiative.

Paris est tout, et elle n'est rien. Si donc vous supprimez Paris (et qui le tentera !) — que restera-t-il ?

Rien. — *F. de la Ponterrie.*

Ainsi, cette province, qui bat Paris dans toutes les élections, n'existe pas pour M. de la Ponterrie.

Voilà qui est bien dit, lui répondrons-nous à notre tour.

Le suffrage universel lui a rendu son existence politique; elle a su prouver qu'elle en était digne, et c'est peut-être la manière intelligente dont elle l'a fait qui met de si mauvaise humeur l'honorable rédacteur du *Paris*.

La question n'est d'ailleurs pas là. La province n'existe pas, dites-vous.

Mais a-t-elle le droit d'exister ?

Oui. Elle n'a pas d'autorité, soit; mais il faut qu'elle en ait, parce que, plus que Paris, elle est la France.

Elle n'a pas d'activité. Ce n'est pas au lendemain des élections que vous avez le droit d'avancer pareille erreur.

Elle n'a pas d'initiative. C'est possible; mais elle en aura le jour où, en pleine possession de son autonomie administrative et de ses libertés municipales, elle sera, non plus un faubourg de Paris, mais une portion indépendante, intelligente et vigoureuse de ce grand tout qui constitue la patrie commune.

Ce jour-là, Paris conservera encore sa supériorité; nous ne songeons pas à nous en plaindre; il sera toujours centre et cœur principal, mais il ne sera plus le *primus inter pares*; il ne sera plus le maître, en un mot, et nous ne demandons pas autre chose.

(*Messenger du Midi*).

Correspondances

Paris, 26 juin 1869.

« La préoccupation du jour est la correspondance de l'Empereur avec M. Schneider. On s'accorde, parmi les gens impartiaux, à approuver la conduite et le langage de sa majesté.

« Il y a eu ce matin conseil des ministres aux Tuileries. Le bruit cour qu'il y a été décidé que, conformément à la constitution, aucun débat n'aurait lieu en dehors de la vérification des pouvoirs.

« Cette vérification prendra, dit-on, huit

le sire de Genouilhac intimement lié avec le sire de Castelnau.

— Tu oublies que je sorts du couvent.

— Ah ! c'est vrai ! alors tu ne connais pas Amaury ?

— Qui cela, Amaury ? dit Diane avec un air étonné qui n'avait pourtant rien à apprendre comme l'eût vite compris un observateur quelconque.

— Mais... Amaury de Castelnau.

— Sans doute ce beau cavalier qui était à la fenêtre avec toi, quand le son du cor t'y a attirée pour me voir entrer dans la cour ?

— Y était-il ? cela peut bien être... Amaury est mon camarade d'enfance, et il est venu aujourd'hui me souhaiter ma fête.

— Il faudra me le présenter... Maintenant changeons de parure.

L'opération fut bientôt faite; mais les perles n'alliant guère au teint brun de Diane, et les coraux faisant triste mine dans les blonds cheveux de Rose, et presque une laide grimace sur le bleu azuré de sa robe.

— Je vois que tout est pour le mieux, dit Diane avec un vif mouvement de dépit, après s'être regardée au miroir. Tes perles sont bien belles, mais mon modeste corail me sied mieux.

Il faut en tout savoir s'accommoder des dons que la nature vous a faits, et ce qui relève la beauté des blondes ne sera jamais le fard des brunes.

— Il est vrai que ton corail fait reluire tes yeux comme deux escarboucles. Ils n'en ont pourtant pas besoin.

autour de lui des yeux hagards, qui rencontrèrent le coup d'œil impérieux de Catherine.

— Oui !... oui !... fit-il d'une voix faible.

— Le roi ordonne ! s'écria Catherine.

— Jésus prêt ! répondit Maurevel.

Zamet, l'italien, procéda immédiatement à la cérémonie de l'envoûtement.

Petrucchi apporta une figure de cire, dont les traits offraient une ressemblance frappante avec ceux de l'amiral Coligny.

Puis, suivant les préjugés de ce temps, Zamet fa piqua au cœur, — et le sang sortit de la blessure.

— Le sang a jailli !... il est coupable, dit vivement Catherine; qu'il soit mis à mort !

Et elle tendit au roi un parchemin armorié, sur lequel Sa Majesté catholique n'avait plus qu'à apposer sa signature...

— Ne signez pas Sire ! ce serait la perte de l'honneur du nom royal ! fit une voix vibrante.

Catherine se redressa comme une vipère blessée, et aperçut une femme richement vêtue, mais dont un masque dissimulait les traits.

— Trahison ! Qui a laissé pénétrer ici cette femme ! s'écria la reine-mère, exaspérée d'être interrompue dans l'exécution de son plan machiavélique.

Trois hommes s'élançèrent, le poignard à la main pour frapper l'inconnue.

Ces trois hommes étaient : Maurevel, Petrucchi et Serlabous.

La femme masquée étendit devant eux une baguette de coudrier, et les trois séides recu-

lèrent, — car le coudrier impliquait la toute-puissance de la magie.

Catherine, elle-même, eut une lueur de stupefaction.

— Arrière, fit d'une voix cavernueuse la femme masquée; on ne frappe pas la reine de l'astrologie !

— Parlez ! dit vivement Charles IX, qui espérait trouver, dans cet incident, un dérivatif à l'ordre qu'on voulait lui arracher.

— Sire, au nom de la voûte étoilée, dans laquelle est inscrit le destin des rois, ne signez pas la sentence de mort de tout un peuple...

— Y a-t-il danger ?

— Oui; surtout pour Votre Majesté.

— Expliquez-vous.

— Le sang qui sera répandu retombera tout entier sur votre cœur et l'étouffera dans un horrible sursautement !...

— On conspire donc contre ma vie ?...

— Bien plus; on conspire contre votre honneur royal !...

— Et qui donc ?... parlez... je le veux !

La magicienne jeta un coup d'œil oblique à Catherine, qui, accoudée contre l'embrasure d'une porte, semblait épier, comme la louve, l'instant de fondre sur sa proie.

— Eh bien, j'attends !... ordonna le roi.

— Je... ne saurais, pour l'instant, en dire davantage, répondit en hésitant la femme masquée.

— Vous voyez bien qu'il y a ici trahison et imposture !... s'écria Catherine.

Et, faisant signe à ses séides :

— Emparez-vous de cette aventurière !

Maurevel s'avança.

— Sire !... reprit vivement la magicienne, le sang vous enveloppera comme un manteau de pourpre !...

— Laissez-moi ! laissez-moi ! dit le faible monarque, qui retombait déjà sous la domination de sa mère.

La suite au prochain numéro.

L'ILLUSTRATION.

On sait le désappointement infligé par le farouche capitaine *Great-Eastern* aux journalistes invités par la Compagnie du câble transatlantique français à visiter le navire géant et à assister à son départ; les hôtes eux-mêmes n'ont pu franchir les abords du *Great-Eastern*, et sont rentrés à Paris sans avoir contemplé autre chose que l'extérieur du monstre flottant, comme les simples curieux de la foule.

L'illustration est le seul journal qui soit représenté à bord du gigantesque navire : l'historiographie officielle de la pose du câble n'est autre qu'un de ses rédacteurs habituels; elle ne saurait être mieux placée pour tout voir et tout raconter.

L'illustration use largement, au profit de ses lecteurs, de cette bonne fortune; son dernier numéro contient déjà deux dessins et un article relatifs aux préliminaires de l'opération; dans le numéro de cette semaine, on remarque trois belles gravures dont voici les sujets :

TRANSPORT DU CÂBLE A BORD DU *Great-Eastern*;

EMMAGASINEMENT DU CÂBLE;

Vue GÉNÉRALE DE L'ARRIÈRE DU PONT DU *Great-Eastern*;

ou dix séances. Lorsqu'elle sera terminée, il sera porté au corps législatif un décret prorogeant ses travaux au 15 janvier 1870.

La commission franco-belge s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les débats relatifs au procès du siècle sont terminés. Le jugement ne sera présenté que dans la soirée.

Les commissaires du banquet projeté à Saint-Mandé en l'honneur des députés de la Seine ont fait une nouvelle démarche pour obtenir l'autorisation légale, prétendant user du droit constitutionnel de réunion. L'administration persiste dans son refus, s'appuyant sur la nécessité de mettre fin à une agitation qui n'a déjà jeté que trop de trouble dans les esprits et causé que trop de préjudice aux affaires.

Une dépêche de Bruxelles annonce que les chambres vont être prorogées sans que la question de la contrainte par corps soit résolue.

Le journal le Pays dit, à propos du discours de Châlons : Quant on veut faire la guerre, on n'en parle pas. C'est là, à notre avis, une réputation préemptoire des doléances ou des défaillances de ceux qui affectent de voir, dans les paroles de l'Empereur, une menace contre la paix européenne.

L'information relative au complot contre la sûreté de l'Etat est très-avancée. Plusieurs personnes outre MM. Laferrère, Bocquet, Lavertujon, ont été entendues ces jours-ci par M. de Gonet. Ce magistrat enverra son rapport à la chambre du conseil la semaine prochaine.

Rattazzi vient d'arriver à Paris; il y passera dit-on, plusieurs semaines; puis il fera avec M^{me} Rattazzi, un voyage en Angleterre.

Le Progrès, journal de Béziers, avait été acquitté par défaut, par le tribunal correctionnel de cette ville. Sur appel du ministère public, la cour impériale de Montpellier a condamné le gérant à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

M^{gr} Lavignerie, archevêque d'Alger a démissionné jeudi à Marseille, amené par le Mont-Thabor, et non pas il y a plusieurs jours ainsi qu'on l'a inexactement annoncé. Le prélat vient en France pour affaires de famille. Pendant le séjour qu'il fera à Paris avant de se rendre à Nancy, il sera probablement reçu par l'Empereur afin d'entretenir S. M. de la situation de son diocèse.

S'il fallait en croire un journal, M. Marfori, l'intendant de la reine Isabelle, aurait quitté Paris, ces jours derniers, pour aller vivre en Allemagne.

Paris, 27 juin 1869.

A force de prêcher le calme pour l'ouverture des chambres, le Siècle et d'autres journaux ont fini par inquiéter la population. On parle, dans les cercles, dans les cafés, en wagon, sur le boulevard, de nouvelles manifestations politiques dans le genre de celle d'il y a quinze jours. Pures fantaisies d'alarmistes, les scènes à la fois odieuses et bêtes dont Paris a été le théâtre, ne se renouvelleront pas aujourd'hui ni demain ni après. D'abord l'autorité y mettrait ordre sur le champ et vigoureusement; ensuite les citoyens eux-mêmes feraient la police des quartiers de manière à faire regretter aux agitateurs la mansuétude calomniée des sergents de ville.

L'idée du « banquet démocratique » de Saint-Mandé est abandonnée : Les organi-

— Est-ce que tu me trouves belle? dit Diane avec un éclair soudain de suffisance vaniteuse, mêlée à une sorte d'inquiète attente.
— Très belle! ne le sais-tu pas?
— On me la bien dit déjà, mais cela venait d'hommages que je pouvais croire intéressés, et je voulais savoir si ma meilleure amie me jugeait digne de plaire.

— Tu me plais beaucoup à moi, chère Diane; Tu m'as toujours plu; et si je voulais peindre la noble et fière déesse dont tu portes le nom, ce serait ton visage que je prendrais pour modèle. Une seule chose m'embarrasserait un peu, c'est qu'il me fait l'effet d'un beau soleil couchant, tandis que Diane était la déesse de la lune. Mais elle était aussi celle des enchantements, et elle semble t'avoir communiqué le don de charmer.

Diane se redressa vivement à ce compliment si franc, si sincère et si complet. Sa robe de brocard aux plis secs, se redressa aussi comme elle pour contribuer à lui donner l'aspect d'une déesse, mais d'une déesse prête à lancer la foudre, sans l'adoucir par aucune des grâces de la femme.

En ce moment on vint les avertir que les convives n'attendaient qu'elles pour se mettre à table. Il fut splendide le festin donné en l'honneur de Rose, et la gracieuse enfant dut plus d'une fois rougir de modestie tout en souriant de plaisir à la vue des hanaps tendus et sentrechoquant pour porter de nombreuses santés à la fleur de Montal.

La suite au prochain numéro.

sateurs étaient, dit-on, disposés à braver la défense que l'autorité leur a notifiée; mais les députés de la Seine, y compris MM. Gambetta et Bancel, puis leurs collègues radicaux des départements ont décliné l'invitation du comité banqueteur. M. Jules Simon a écrit avec mélancolie, M. Picard a parlé avec esprit. « J'aimerais assez, a-t-il dit, assister à ce nouveau baptême de république; seulement il y aurait trop de dragées. »

A la salle des conférences du Palais Bourbon, le bruit court que M. Thiers demandera demain, aussitôt après la constitution du bureau, à interpeller le gouvernement sur la politique intérieure.

L'incident Schneider est aussi l'objet des conversations. On craint qu'il n'en résulte quelque froideur dans les rapports de la présidence avec une partie des membres de la majorité.

Le décret de nomination de M. Hébert et du général Lebreton comme questeurs de la chambre, met fin aux suppositions d'après lesquelles M. le Baron de Mackau devait être appelé à cette haute fonction. La décision impériale reçoit l'approbation générale, tant au corps législatif que de la part de l'opinion publique.

L'ordre du jour de la séance d'ouverture du corps législatif est intéressant et vague à la fois. En voici le texte : « A deux heures, séance publique : installation de MM. les secrétaires provisoires; communication du gouvernement. Tirage au sort des bureaux. »

D'après une lettre de Limoges, on disait que M. Nouhalier, député de la Haute-Vienne, était dangereusement malade.

L'Empereur et l'impératrice sont allés assister à la distribution des prix du concours de Beauvais. Une dépêche de trois heures annonce que la réception a été magnifique. Le télégramme ne parlant pas de discours impérial, on suppose qu'il n'en a pas été prononcé.

M. de Forcade la Roquette, dont la santé est tout à fait rétablie, assistera demain à l'ouverture de la session.

Le Rappel a repris hier sa publication. Ses directeurs l'auraient laissé s'éteindre s'ils n'avaient voulu soutenir, aux deux nouveaux scrutins de Paris, la candidature de M. Rochefort, écartée par le comité libéral. Cette résolution persistera malgré le jugement correctionnel qui vient de prononcer contre l'auteur de la Lanterne l'interdiction pendant trois ans de ses droits civiques.

Le temps est superbe aujourd'hui; aussi les parisiens sont-ils en villégiature sur tous les points de la banlieue, courses à Vincennes; ascension du ballon le Pôle Nord au Champ de Mars.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral en date du 16 juin, la Commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire établie à Cahors, ouvrira la deuxième session de 1869, pour les aspirants au brevet de capacité, le jeudi 29 juillet prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirantes, le lundi 2 août, à la même heure.

L'examen des aspirantes au brevet de capacité n'aura pas lieu publiquement.

Les aspirants et les aspirantes doivent se faire inscrire au Secrétariat de l'inspection académique.

La clôture du registre d'inscription des candidats aura lieu le 20 juillet 1869.

Les aspirantes, si elles sont mariées, devront produire, en outre, l'acte de célébration de leur mariage, ou si elles si elles sont veuves, l'acte de décès de leur mari.

La signature des aspirants et aspirantes devra être légalisée par le maire de la commune où ils résident.

La Commission chargée d'examiner les candidats aux bourses dans les lycées, doit se réunir du 1^{er} au 15 juillet prochain, au chef-lieu du département.

Un avis de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans porte à la connaissance du public que la section de Libourne à Castillon sera ouverte au service des voyageurs et des marchandises, à dater du lundi 28 juin 1869.

On nous écrit de Luzech, en date du 28 juin :

Hier au soir, nous étions en fête : A deux heures de l'après-midi rien n'annonçait la belle soirée qui se préparait. Sans s'y attendre les habitants de Luzech contemplançaient paisiblement les couleurs nationales flottant au haut des mai plantés en l'honneur du nouveau Conseiller général.

Bientôt le bruit circula que les communes voisines arrivaient pour leur manifestation. Les

jeunes gens de Luzech se portèrent aussitôt à leur rencontre et revinrent précédant leur entrée triomphale.

Des chars convertis de couronnes de lauriers ouvrent la marche.

M. Moussié, commissaire de police, se trouve en tête de la colonne dont le nombre ne peut s'évaluer à moins de deux mille personnes.

Sur toute la largeur de notre quai, elle occupe une longueur égale à celle de quatre grands peupliers portés sur de robustes épaules, et sur lesquels se tiennent debout, des jeunes gens chargés de guirlandes.

Au milieu des chants et des cris d'allégresse elle se dirige vers la maison de M. Lurgue, autour de laquelle sont plantés les quatre peupliers ornés des couronnes et des drapeaux des diverses communes ! Les vainqueurs et vaincus fraternisent à qui mieux mieux, et vont sur la route offrir aux passants étrangers à la fête, des rafraîchissements qui sont acceptés de bonne grâce à la satisfaction de tous.

Enfin la soirée s'est terminée par un grand feu de joie au milieu d'un nombreux concours de curieux.

N^o

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 26 au 30 juin.

Naissances.
Cammass (Joseph), aux Mayrins. — Babouline (Henri), naturel, rue St-Urcisse. — David (Justine), aux Ramonets.

Mariages.
Blanc (Antoine), domestique 32 ans de Labastide-Marnhac et Ayot (Marie), domestique 24 ans de Crayssac. — Linou (Antoine), domestique, 28 ans, de Belfort et Aïma (Magdelaine), cuisinière, 45 ans, de Castelnau-Montriatier.

Décès.
Château (Louise-Josephine), 92 ans, veuve Fontaine née à Montauban Tarn-et-Garonne, rue Fénelon. — Cabane (Antoine), 66 ans, né à Pontcirg, Lot, hospice.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.
Séance du 27 juin 1869.
21 versements dont 4 nouveaux 2,136 »
9 remboursements dont 1 pour solde 1,794 81
Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Variétés

Les feux de la Saint-Jean

Il serait difficile d'indiquer d'une manière exacte l'origine des feux de la Saint-Jean; ils étaient connus longtemps avant l'établissement de la religion chrétienne, et tout porte à croire qu'ils sont un reste des coutumes du paganisme, dont les fêtes en l'honneur du feu étaient très nombreuses. Les Romains, les Perses, les Chaldéens, les druides même professaient un culte pour le feu, qu'ils adoraient de différentes manières aux approches du solstice d'été, et nous ne croyons pas nous écarter beaucoup de la vérité en faisant remonter cet usage jusqu'à eux.

Paut-il, au contraire, y voir un signe de reconnaissance en l'honneur de Saint-Jean, le précurseur du Christ, né le 24 juin ? — Quelques auteurs le prétendent; mais l'ancienneté de ces feux et leur caractère complètement profane semblent contredire cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, pendant une longue série de siècles, les feux de la Saint-Jean ont joué en France, non seulement dans les campagnes, mais dans les villes, d'une popularité très grande. C'était la fête et la joie du peuple, et vieux et jeunes se faisaient un devoir d'y prendre part. Pendant la journée, chaque famille apportait son fagot sur la place publique ou sur un des points les plus en vue du village; la dernière bourrée (touchant usage!) était mise par la jeune fille la plus sage de la localité; puis on construisait le bûcher qui se terminait invariablement par une couronne de fleurs, et, le soir venu, M. le curé, après l'avoir béni, y mettait solennellement le feu, en présence de toute la population assemblée.

Alors, pendant le crépitement des branches sèches, commençaient alentour les danses des jeunes filles qui désiraient se marier dans l'année; puis on chantaient des noëls, des cantiques; les jeunes gens rivalisaient d'intrépidité et de hardiesse pour arracher aux flammes une partie de sa couronne; et quand tout était brûlé, quand il n'y avait plus qu'un immense brasier autour duquel tournaient les ronds des danseurs, on voyait arriver grave-

ment les chefs de famille conduisant leurs troupeaux, qu'ils faisaient passer plusieurs fois sur les brasiers fumants, afin de les préserver de toutes maladies durant l'année. N'était-ce pas charmant ?

A Paris, les feux de la St-Jean avaient un tout autre caractère. Chaque quartier, chaque paroisse avait le sien. Ils étaient en quelque sorte une solennité publique. A celui de la Bastille assistaient toute la garnison et l'état-major de la forteresse. Mais le plus éblouissant, le plus renommé était celui de la place de Grève, que les magistrats allaient allumer en grande cérémonie, et qui était toujours suivi de réjouissances spéciales.

Lorsque le roi se trouvait à Paris, il manquait rarement d'assister à cette cérémonie, accompagné de toute sa cour, et lui-même alors mettait le feu au bûcher de la Saint-Jean. Le plus ancien témoignage de la participation des rois à cette fête populaire remonte à l'an 1471. Louis XI, en cette année, vint satisfaire à cet usage, imitant en cela, très probablement, les rois ses prédécesseurs.

Les archives de Paris relatent qu'en 1542, au bruit de douze pièces d'artillerie, François I^{er}, muni d'une torche de cire blanche à poignée de velours, attacha l'étincelle au bûcher élevé devant l'Hôtel-de-ville. Henri III et Catherine de Médicis présidèrent au feu de joie de 1549, Charles IX à celui de 1572, qui, au dire des chroniqueurs, fut le plus remarquable. Les pièces d'artillerie de François I^{er} y furent remplacées pour la première fois par des artifices, et Jacques Hénon le jeune, avec Claude Bouchandon — maîtres joueurs d'instruments — y firent entendre des chants et des morceaux de musique exécutés par eux et leurs compagnons.

Dans la suite, presque tous les souverains suivirent cet exemple. Henri IV et Louis XIII y manquèrent rarement. Louis XIV, durant tout le cours de son long règne, ne parut qu'une fois au feu de la Grève. Louis XV s'abstint complètement. Dès lors, la cérémonie perdit de sa splendeur, et au moment de la Révolution elle en était réduite à la plus grande simplicité : les prévôts des marchands et les échevins allaient mettre le feu à l'arbre traditionnel, et se retiraient ensuite, sans autre cérémonial.

Les feux de la Saint-Jean touchaient à leur décadence.

Mais sous Henri IV, sous Louis XIII, ils faisaient l'enthousiasme des Parisiens. Ceux que l'on allumait place de Grève avaient des dimensions énormes. C'était un formidable entassement de bois s'élevant à plusieurs mètres de hauteur. On cite celui de 1573 qui avait 80 pieds d'élevation et qui se composait de 500 bourrées, 250 cotrets, 10 voies de bois, plus une grande quantité de paille. Ce n'était pas un bûcher, c'était un monument.

Ajoutez à cela des fusées, des pétards, des bombes cachées dans l'intérieur et qui éclataient à des intervalles irréguliers; ajoutez les bouquets de fleurs suspendus çà et là et que l'on distribuait au roi et aux seigneurs de la cour; placez tout autour une compagnie d'archers et d'arquebusiers pour maintenir le bon ordre, et vous verrez que les feux de la Saint-Jean du seizième siècle allumés place de Grève, avaient une certaine ressemblance avec les feux d'artifice de nos jours.

Après avoir allumé le bûcher, le roi se rendait à l'Hôtel-de-Ville où on lui avait préparé une collation composée de fruits confits, de dragées, confitures, cornichons, crèmes, tartes et massapains. Pendant que le roi soupait, la foule se ruait sur le bûcher aux trois quarts consumé et s'en disputait les moindres tisons avec un acharnement incroyable. C'étaient des talismans précieux auxquels la crédulité publique prêtait des vertus presque miraculeuses.

Il y avait aussi la partie comique de la fête, qui était, hélas ! la partie cruelle. — Elle consistait en une certaine quantité de malheureux chats enfermés dans des cages suspendues au bûcher; ils étaient destinés à être brûlés vifs, et leur miaulement, leurs contorsions, leurs cris de douleur étaient pour la foule un grand sujet d'abattement; parfois un renard, symbole du diable, grossissait le nombre des victimes, et alors la fête était complète.

On lit à ce sujet dans les registres de la ville de Paris : « Payé à Lucas Pomme-raux, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sous parisis pour voir fourni pendant trois années finies à la Saint-Jean 1573 tous les chats qu'il falloir comme de coutume, et même pour avoir fourni, il y a un an, où le roy y assista, un renard pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni les sacs de toile où étaient lesdits chats. »

Ces usages ne sont qu'un lointain souvenir. Mais si Paris a complètement oublié les feux de la Saint-Jean, il n'en est pas de même de la province, et l'on peut voir encore le soir du 24 juin, dans plusieurs de nos campagnes, s'allumer des feux de joie sur les coteaux garnis de villages. Il n'y a là ni pompes ni cérémonial. M. le curé ne s'y rend pas une torche à la main, mais les jeunes gens y dan-

sent en rond, en chantant des noëls comme autrefois, et avant de se séparer chacun cherche encore à s'emparer d'un tison — le tison de la Saint-Jean — qu'il conservera comme une relique jusqu'à l'année prochaine. — L.

Les meilleurs placements sont les placements sur des affaires industrielles françaises. En effet, le capitaliste, avant d'y consacrer ses épargnes, les connaît, en apprécie par lui-même l'importance et les bénéfices, en contrôle la gestion. Ni surprises, ni fraudes, ni erreurs possibles; actionnaire, il a sous les yeux sa propriété; obligataire il ne perd jamais son gage de vue. Cependant les affaires nationales, et les plus solides de toutes, celles qui créent les produits de première nécessité, d'usage général, appartiennent à quelques groupes restreints de capitalistes, que ce monopole enrichit. Elles leur donnent la sécurité la plus absolue, des revenus brillants et réguliers, ce que promettent toujours et assurent si rarement la plupart des autres placements.

Le public tout entier doit enfin participer à ces avantages, réservés jusqu'ici au petit nombre. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer la prochaine ouverture de la souscription aux obligations de la Compagnie générale des Chaussures à vis, dont nous publions aujourd'hui-même l'émission à des obligations destinées à donner un grand développement à ses opérations.

Souscriptions à 38,000 actions de 500 f. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

Capital élevé par émission d'actions à vingt millions de francs

La souscription sera ouverte au siège social, 5, rue Serbie.

POUR PARIS, DU 5 AU 10 JUILLET INCLUSIVEMENT

Mais DÈS AUJOURD'HUI, les souscriptions des départements, accompagnées d'un premier versement de 50 francs, seront reçues par correspondance et classées jour par jour, les dernières étant seules réduites.

Le Conseil aura la faculté de clore la souscription dès qu'il le jugera utile.

ON VERSE { 50 fr. par action en souscrivant, 75 fr. à la répartition.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en coupons, espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du Crédit rural de France.

Donner exactement ses nom, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

Envoi de prospectus sur demande.

EMISSION DE 8,000 OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHAUSSURES A VIS

RAISON SOCIALE Sylvain DUPUIS et C^o.

SIÈGE SOCIAL 14, 16 et 18, rue Paradis-Poissonnière.

A PARIS.

(Emission autorisée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 2 avril 1869.)

Prix d'émission des obligations : 170 fr.

Intérêt fixe produit par les obligations : 10 fr.

Remboursement en 24 ans, par tirages annuels : 200 fr.

Soit 30 fr. de prime, ou 18 p. 100 du capital versé.

L'intérêt est payable par semestres, à raison de 5 fr. le 30 septembre, et de 5 fr. le 31 mars de chaque année, au siège social.

Les tirages, pour les remboursements à 200 fr., auront lieu, le mois de décembre de chaque année, au siège de la C^o.

1^{er} tirage : au mois de Décembre 1869.

La Maison Sylvain DUPUIS, fondée en 1843, s'est constituée, le 24 novembre 1855, en Compagnie générale des Chaussures à vis, au capital de 1,800,000 fr.

Les bénéfices réalisés ont été, en moyenne sur le capital engagé, déduction faite des frais généraux et de l'intérêt du capital, de

Trois francs cinq centimes pour cent par an.

Soit avec l'intérêt de 5 0/0.

Dix-huit francs cinq centimes pour cent par an (18,05 0/0).

L'exploitation continue de sa clientèle, l'exploitation des Brevets Aubert, Gérard et C^o, pour la Semelle en caoutchouc hygiénique, la fabrication de nouvelles Machines à visser, motivent l'émission actuelle.

Les bénéfices de l'exploitation moyenne, même s'ils n'augmentaient pas, ce qui est tout à fait inadmissible, suffiraient et au-delà

